



ACADÉMIE DE CORSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

« Ecole ou établissement en démarche de développement durable » Labellisation E3D – Niveau 2

La Rectrice de l'Académie de Corse,

Vu l'article L312-19 du code de l'éducation ;
Vu la note de service n° 2013-111 du 24-7-2013 ;
Vu la circulaire n° 2019-121 du 27-8-2019 ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Placé sous l'autorité de la Rectrice de la région académique de Corse, le comité de pilotage du pôle de « sciences et environnement » a décidé d'attribuer **le niveau 2 de labellisation E3D** « Ecole ou établissement en démarche de développement durable » aux écoles et aux établissements suivants :

- Collège de Jean Orabona ((Calvi)
- Lycée professionnel Jean Nicoli (Bastia)

Article 2 : La secrétaire générale de la région académique de Corse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Ajaccio, le 1^{er} septembre 2021

La Rectrice,



Annie BENETTI